

Pour diffusion immédiate
Le 23 juin 2016

Établissement du conseil intérimaire des comptables professionnels agréés du Yukon

WHITEHORSE — Le ministre des Services aux collectivités a nommé les membres du conseil intérimaire des comptables professionnels agréés du Yukon (CPA Yukon), suivant la sanction de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*. La mise en place de ce conseil constitue une étape de transition pour regrouper sous une seule appellation professionnelle les titres actuellement en vigueur chez les comptables professionnels.

« L'établissement du conseil intérimaire de CPA Yukon marque un tournant dans la démarche qui permettra aux comptables professionnels du territoire d'être reconnus sous le même titre que leurs homologues ailleurs au Canada », a déclaré M. Dixon. « Je suis heureux que nous puissions donner suite à leur demande de se regrouper sous une appellation professionnelle reconnue à l'échelle nationale. »

Les organismes de réglementation qui régissent actuellement les trois entités comptables prévues par l'ancienne loi seront remplacés par une seule organisation. Comme l'exige la *Loi*, le conseil intérimaire est composé de deux membres de chacun des conseils d'administration des trois sociétés comptables professionnelles actuelles, soit :

- Jason Bilsky et Mark Pike, Institut des comptables agréés du Yukon;
- Robert Fendrick et Cheryl Horoscoe, Association des comptables généraux licenciés du Yukon;
- Kelly Steele et Joanna Joniec, Société des comptables en management accrédités du Yukon.

La tâche du conseil intérimaire consistera à approuver les règlements administratifs qui régiront les membres de CPA Yukon dans le cadre des nouvelles dispositions législatives.

« La composition du conseil intérimaire a été établie de manière à intégrer le point de vue de chacune des trois anciennes sociétés professionnelles dans les règlements administratifs de la nouvelle organisation », a ajouté M. Dixon. « Cette approche cadre d'ailleurs avec le fait que chacune a participé à l'élaboration de la nouvelle *Loi*. »

Après l'adoption des règlements administratifs et l'entrée en vigueur de la *Loi*, des élections seront organisées en vue d'établir un conseil permanent.

-30-

Renseignements :

Michael Edwards
Communications
Conseil des ministres
867-633-7910
michael.edwards@gov.yk.ca

Bonnie Venton Ross
Communications
Services aux collectivités
867-332-5513
bonnie.ventonross@gov.yk.ca

Communiqué numéro 16-241

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.